

Protocole en cas de violence et d'intimidation

École L'Horizon

On dit qu'un élève est intimidé quand un ou plusieurs autres élèves :

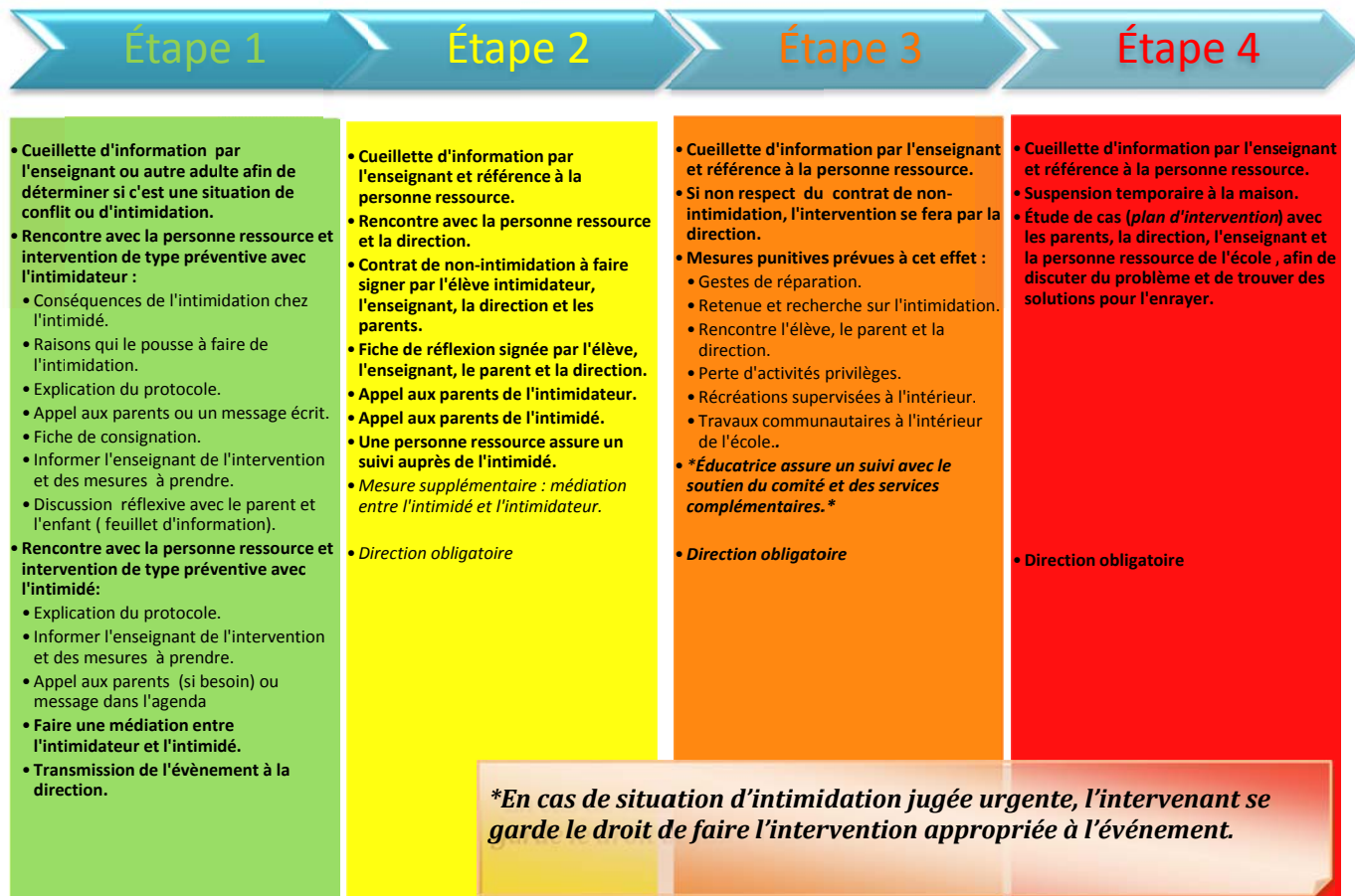
- **Cherchent par exprès** à lui faire du mal, à lui faire de la peine, à lui faire peur ou à l'exclure du groupe de façon répétitive;
- Celui ou ceux qui agressent ont un **avantage sur celui qui est intimidé** (par exemple, il est plus grand, plus populaire, ils sont plus nombreux);
- Il est **difficile** pour l'élève qui se fait intimider **de se défendre**. Il a peur, se sent triste et rejeté;

Ce n'est pas une simple chicane, l'intimidation se répète et continue jour après jour.

L'intimidation peut se manifester de façon physique, verbale, sociale, électronique ou sexuelle.



Procédures en cas de violence et d'intimidation :



***En cas de situation d'intimidation jugée urgente, l'intervenant se garde le droit de faire l'intervention appropriée à l'évènement.**

***En cas de violence physique (bataille), l'élève sera rencontré directement par la direction et des mesures disciplinaires seront appliquées (voir code de vie). Les parents seront informés. L'élève devra effectuer une réflexion supervisée et ou un geste de réparation avant de réintégrer sa classe.**